



***Chambres de Métiers
et de l'Artisanat***

Région Centre

Annexe des comptes annuels de
l'exercice clos le
31 décembre 2015

Table des matières

1	Faits majeurs	3
1.1	Evènements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	5
2	Informations relatives au bilan	6
2.1	Actif	6
2.1.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	6
2.1.2	Créances	7
2.2	Passif	7
2.2.1	Variation des fonds propres CRMA	7
2.2.2	Provisions pour risques et charges	7
2.2.3	Dettes financières	7
2.2.4	Autres dettes	8
3	Informations relatives au compte de résultat	9
4	Autres informations	10
4.1	Engagements financiers	10
4.2	Effectif moyen	10
4.3	Engagements pris en matière de retraite	10

1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice 2015 sont les suivants :

- La TFCMA est perçue par la CRMA. Le droit additionnel fait l'objet d'une convention signée avec la préfecture de Région. Il est fixé à 90% pour 2015. Chaque CMAD ainsi que la CRMA a motivé ses demandes au titre du droit additionnel déplafonné (30%). En fin d'année, chaque demande doit être justifiée.

Les effectifs transmis par la DRFIP font état de 33.451 entreprises dites « classiques » (contre 35.977 en 2014).

Pour la première année, la TFCMA versée par les micro-entreprises a été collectée par les URSSAF. Néanmoins, aucune somme n'a été comptabilisée à ce titre en 2015 du fait de l'absence d'informations sur le montant de la collecte et sur l'exercice de rattachement.

La collecte s'élève donc pour 2015 à 6.927.702 €.

Par ailleurs, un report de TFCMA des années précédentes de 93.000 € est venu accroître les ressources en 2015.

- Une quote-part de cette collecte a financé des investissements de la CRMA pour 24.652,85 €.
Comme le prévoit le référentiel comptable, ce droit additionnel supplémentaire finançant des investissements vient en déduction des ressources pour s'inscrire en compte de Subventions d'investissement.
- Sur cette collecte « nette » de 6.996.049,15 € (y compris les 93.000 € de report des années antérieures), 5.781.520 € ont été reversés aux CMAD.
- La CRMA a également reçu, en 2015, au titre des rôles supplémentaires une somme globale de 204.425 €. L'intégralité de ces rôles a été reversée aux CMAD.
- En 2015 comme en 2014, la procédure de collecte et de reversement de la taxe d'apprentissage est identique depuis 2004, à savoir : la CRMA délègue aux CMA départementales les opérations de collecte ; la CRMA assure les reversements au Trésor public et aux établissements de formation bénéficiaires. Le nouveau référentiel comptable modifie la comptabilisation des flux liés à la taxe d'apprentissage. En 2015, seuls les frais de gestion restant à la CRMA et les charges sont comptabilisés en comptes 6 (charges) et 7 (produits). Les montants résultant de la collecte auprès des CMAD et le reversement aux établissements transitent par les comptes de tiers.

Pour information le montant de la collecte 2015 s'est élevé à 1.824.053 €.

935.607 € ont été reversés au Trésor public au titre de la Fraction régionale pour l'apprentissage. Les frais de gestion restant acquis à la CRMA s'inscrivent à 38.497,28 €.

- Les subventions perçues par la Chambre régionale et intégralement reversées aux chambres départementales ont été comptabilisées en comptes de produits et de charges. Ces conventions concernent :

- PCP	520.000,00 €
- Stages longs Créateurs	344.855,25 €
- Développeur Apprentissage	90.000,00 €
- Usine du futur	60.000,00 €
- La Soirée de la qualification	25 200,00 €

	1.040.055,25 €

- Les subventions européennes relatives à des actions 2014, qui n'avaient pas été comptabilisées faute de conventionnement, l'ont été en 2015 en produits sur exercices antérieurs pour un total de 27.735 € :

✓ Eco-construction	13.833 €
✓ Environnement	10.295 €
✓ Métiers d'art	2.597 €
✓ Alimentaire	510 €

- Mouvements de personnel et réorganisation :

- Transferts de personnel des fonctions support des CMADs vers la CRMA:

La création d'un Pôle régional chargé de l'établissement des paies de l'ensemble des agents de la Région a vu le jour le 1^{er} janvier 2015. Deux agents ont intégré ce pôle ; ils ont été transférés à la CRMA ; leur CMA d'origine était la CMA37 et la CMA41.

- Embauche d'un agent chargé des dossiers du Conseil de formation le 9 mars 2015 (remplacement d'un agent – départ le 16 janvier 2016)
- Embauche d'un agent chargé de l'environnement le 13 avril 2015 (remplacement d'un agent – départ le 26 janvier 2015)
- Recours à un CDD d' durée de 6 mois pour la mise en place et le déploiement du site Internet régional
- Recours à un CDD d'un mois et demi pour un poste d'assistante administrative
- Comme en 2014, certaines fonctions ont été assurées en 2015 par du personnel mis à disposition par des Chambres départementales :
 - CMA d'Indre-et Loire : le secrétaire général (50%)
 - CMA du Loiret : l'établissement des budgets et la clôture de comptes sont assurés par le contrôleur de gestion (20%), de même que la gestion du dossier URMA par le Directeur de la Formation (20%)
 - CMA d'Eure-et Loir : la coordination de la communication régionale est pilotée la responsable de la communication (20%)

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de l'Artisanat et de l'arrêté ministériel daté du 20 décembre 2012 qui fixe les modalités d'application du nouveau référentiel comptable applicable dans tout le réseau des CMA à compter du 1^{er} janvier 2012.

Provision pour Départ à la retraite

Pour la deuxième année, la CRMA a comptabilisé une dotation aux provisions pour départ à la retraite, imposée par le nouveau référentiel comptable applicable à l'ensemble du réseau des CMA. Figure en reprise sur provision la dotation 2014.

L'indemnité est égale à 30 points d'indice (actuellement 5,21 €) par année d'ancienneté avec un minimum de dix années et un maximum de trente.

Montants inscrits en 2015 :

	Dotation 2015	Reprise 2015 (calcul au 31/12/2014)	Incidence sur le résultat
CRMA	40.030,94 €	31.760,07 €	- 8.270,87 €

Conseil de Formation

Les activités du Conseil de la Formation, institué par le décret n° 2007-1267 modifiant les missions des Chambres Régionales de Métiers et de l'Artisanat, font l'objet d'une comptabilité séparée de celle de la Chambre Régionale. Conformément à l'article 8-2 du décret, la comptabilité est gérée par un comptable public et non incluse dans les états financiers présentés par nature de dépenses. Selon les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, les charges de fonctionnement et de personnel réglées par la CRMA, imputables et refacturées au Conseil de la Formation sont identifiées en charges et en produits (compte 791 Transfert de charges).

Le montant des charges refacturées au Conseil de Formation en 2015 s'élèvent à 76.156,43 € et se répartissent ainsi :

Frais de personnel	63.676,37 €	(Salaires et charges)
Charges liées au bâtiment	4.200,26 €	(Electricité, ménage, assurance...)
Fournitures administratives, copieur	3.086,60 €	
Affranchissement, téléphone	1.897,76 €	
Déplacement et Vacances Elus	3.157,34 €	
Missions-Réceptions	138,10 €	

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévu de chaque bien :

Immobilisations incorporelles	3 ans
Matériels informatiques :	3 ans
Matériel de bureau :	3-5 ans
Mobilier de bureau :	10 ans
Autres immobilisations corporelles :	5 ans

	31/12/2014	Entrées	Sorties	31/12/2015
Immo. incorp. : licences-Mutualisat°	183.176	18.187	0	201.363
Immo. Incorp : Site Internet	0	24.587	0	24.587
Immo. corp : bureaux CRMA Centre	0	0	0	0
Immo. corp. : inst. gén. ag aménagt	0	0	0	0
Immo. corp. : matériel de transport	0	1.200	0	1.200
Immo. corp. : matériel de bureau	0	756	0	756
Immo. corp. : matériel informatique	65.165	9.521	0	74.685
Immo. corp. : visioconférence	3.789	0	0	3.789
Immo. corp. : mobilier	8.209	0	0	8.209
Immo. corp. : divers	907	0	0	907
Immobilisations en cours	9.454	5.148	9.454	5.148
Total Immobilisations brutes	270.700	59.398	9.454	320.644
Amort. Licences mut° Internet	3.476	67.951	0	71.427
Amort bureaux	0	0	0	0
Amort. inst. gén. agenc.	0	0	0	0
Amort. Matériel de transport	0	333	0	333
Amort. mat de bureau	0	105	0	105
Amort. mat. Informatique + Visio	47.209	9.407	0	56.616
Amort. mobilier	8.178	31	0	8.209
Amort. immo corp. divers	754	115	0	869
Total Amortissements	59.617	77.642	0	137.559

2.1.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Toutes les créances sont exigibles à moins d' un an. Cependant, le délai de paiement des organismes publics, compte tenu des contrôles effectués par différents services, peut dépasser ce délai.

2.2 Passif

2.2.1 Variation des fonds propres CRCMA

Libellé	31/12/2014	Résultat de l'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Subventions de l'exercice 2015	Quote-part Subventions virées CR	31/12/2015
Dotation initiale	300.000					300.000
Autres réserves	39.637					39.637
Report à nouveau	347.411		53.528			400.939
Résultat net de l'exercice	53.528	25.306	-53.528			25.306
Subvention d'invest. DA supp	187.810			24.653		212.463
Subvention d'invest. Etat	9.138			- 9.138		0
Subv. invest. Région virée CR	-2.238				- 62.198	-64.436
Subv. Invest. Etat virée CR	- 9.138				9.138	0
Capitaux propres	926.148	25.306	0	15.515	-53.060	913.909

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Aucun litige n'est né dans l'exercice.

2.2.3 Dettes financières

Un emprunt destiné au financement de dépenses informatiques a été contracté auprès de la Banque populaire Val de France :

- ✓ Capital 120.000 €
- ✓ Date du contrat Juin 2015
- ✓ Durée 3 ans

✓ Taux 1,15%

Le capital restant à rembourser au 31/12/2015 s'élève à 100.286,26 €.

2.2.4 Autres dettes

Toutes les autres dettes sont exigibles à moins de un an.

3 Informations relatives au compte de résultat

Détail des charges sur exercices antérieurs : **219.185,06 €**

- Rôles supplémentaires TFCMA	204.205,00 €
- Ecart Subventions FSE-Feder 2012,2013 et 2014	13.824.07 €
- Factures 2014 non reçues	935,99 €

Détail des produits sur exercices antérieurs : **257.838.51 €**

- Rôles supplémentaires TFCMA	204.425,00 €
-Subventions européennes 2014	27.235,00 €
- Ecart Subventions FEDER 2011-2013	11.693,93 €
- Facture 2014 non comptabilisée	6.000,00 €
-Ecart Provision frais dossiers FSE-FEDER 2011	4.269,52 €
-Régularisation erreur comptabilisation subvention	3.285 ,00 €
-Diverses régularisations	930,06 €

Détail des provisions

Provision pour départ à la retraite

31/12/2014	Dotation aux Provisions	Reprise sur provision	31/12/2015
31.760,07 €	40.030,94 €	31.760,07 €	40.030,94€

4 Autres informations

Engagements financiers

	N	N - 1
Engagements donnés		
Avals		
Cautions		
Hypothèques	Néant	
Effets escomptés non échus		
Autres		
Engagements reçus		
Avals		
Cautions		
Autres		

Effectif (au 31 décembre 2015)

	Personnel salarié	Dont Personnel mis à disposition vers CMAD
Cadres	6	3
Agents de maîtrise et Techniciens	7	1
Employés	0	0
Ouvriers	0	0
Total	13	4

Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.	31/12/15	0	40.030,94 €
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	0	0	0
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	0	0	0

Conformément à l'article 37 des statuts du personnel, une indemnité de fin de carrière proportionnelle à la durée de service est versée aux agents ayant plus de dix ans de présence, égale à trente points d'indice par douze mois de présence limitée à trente ans.